

Charte du respect de la Confidentialité, de la Dignité et de l'Intimité du patient



L'ensemble des personnels et professionnels de santé intervenant dans les Établissements Sainte-Marguerite s'engage à respecter les termes de cette Charte dont l'un des objectifs est de répondre à l'article 9 de la Charte de la personne hospitalisée :

« Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent ».

🌀 En règle générale

- Veiller, en toutes circonstances, au respect de l'intimité du patient
- Respecter la dignité du patient, en particulier dans le dialogue soignant-soigné (pas de Tutoiement, pas de familiarité, ni d'infantilisation)
- Transporter les dossiers des patients dans le respect des règles de confidentialité établies
- Respecter, dans la mesure du possible, les cultures, croyances et pratiques religieuses du patient
- Ne pas prononcer le nom d'un patient devant un autre patient ou dans les espaces publics de l'établissement
- Ne pas donner le motif d'hospitalisation, ni d'information sur l'état de santé d'un patient à des personnes non habilitées
- Éliminer les documents nominatifs concernant les patients selon les règles établies
- Respecter la procédure interne pour toute demande d'accès aux informations d'un dossier patient

🌀 A l'accueil

- Dispenser discrètement les informations nécessaires aux patients et visiteurs
- Ne pas exposer de documents nominatifs sur le bureau de l'accueil à la vue du public
- En l'absence de l'hôtesse d'accueil ne pas laisser apparaître sur l'écran de l'ordinateur des informations nominatives relatives aux patients

🌀 Au domicile du patient

- Frapper avant d'entrer
- Se présenter à l'entourage
- Demander à l'entourage de sortir lors des soins
- Préserver l'intimité du patient
- Fermer les portes lors des soins, excepté pour raison médicale
- Ne laisser aucun document nominatif autre que ceux du patient
- Respecter le secret professionnel concernant le dossier patient et les informations médicales qui y sont contenues (aucune information n'est transmise par téléphone)
- Avertir l'entourage lors du départ du domicile